

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
du 20 décembre 2023
Le Président de Limoges Métropole
M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 101-4 et L. 102-10.
M. le décret n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
Mme Marie CROUZOUILON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsables du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.
M. Jean-Luc MAZEAU, assure les fonctions de Directeur du cycle de l'eau et de Directeur des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.
Mme Marie CROUZOUILON, Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des espaces naturels, pour la signature des documents suivants:
- Tout document relatif à la réception ou admission des requêtes publiques des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tout acte de commission, y compris sous le sigle SIGOCE, toutes commissions générales d'urbanisme et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2005-487 des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demande de permis de construire tout dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Déclaration de service fait, constatation de bonne exécution des prestations, bordereaux de constat, attestation de travaux d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Déclaration d'ouverture de commencement de travaux et déclaration de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Acte de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement.
- Plans de travaux pour le compte des usagers et entreprises.
- Courriers de réponse aux demandes émanant des titulaires dans le cadre des procédures individuelles aux procédures individuelles après régularisation administrative soumise et de contrôle de conformité ou de fonctionnement sur place.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatifs à la prise de rendez-vous, aux grosses communications, aux changements de titulaire.
- Courriers de réclamation pour le service public d'assainissement non collectif.
- Courriers de réponse aux demandes de state d'urbanisme concernant les règles de la Station d'épuration (STEP) et de la station de l'eau et les procédés d'assainissement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24668_CROUZOUILON.pdf
(.pdf, 155,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER